

**RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL À L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE VALANGIN
CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULÉ «CRÉATION D'UNE PLACE DE JEUX
ET MULTISPORT » (MC-V-006)**

Mesdames, Messieurs,

En date du 12 septembre 2024, votre assemblée citoyenne a accepté à l'unanimité, soit par 37 voix, le mandat citoyen précité, demandant la création d'une place de jeux et multisport. L'auteur du mandat précisait qu'au vu de l'ampleur du projet, une autorisation de principe de la Ville était demandée.

La création d'une place telle qu'imaginée nécessite une étude approfondie, tant sur la faisabilité du projet que son coût, sans parler des contraintes liées à l'aménagement du territoire.

Lors de sa séance du 02 octobre 2024, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers a décidé de soumettre, pour avis de principe, ce mandat citoyen au Conseil général.

C'est à l'unanimité, soit par 40 voix, que le Législatif a préavisé favorablement ce mandat citoyen en date du 04 novembre 2024.

Par ce vote, il a transmis le dossier au Conseil communal en lui demandant de le traiter comme une motion. Une motion est une demande d'étude à laquelle le Conseil communal doit répondre dans un délai de 2 ans, ceci par le biais d'un rapport adressé au Conseil général.

Le dossier suit donc son cours et vous serez informés, en temps et lieu, de son aboutissement.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 11 novembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,


Violaine Blétry-de Montmollin

Le chancelier,


Daniel Veuve